



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-002

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 14
Votants 16

L'an deux mille vingt six,
le deux du mois de mars,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

Présents : M. Jacques DOUSSOT, Maire ; MM. Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN et Madame Hakima HENDOU, Adjoints.

Mmes Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE, et MM. Jean BARBOSA, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe, donne pouvoir à Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Messieurs Pierre BRESSION et André PROST, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET : VENTE TERRAIN EN INDIVISION RUE DU BON LAIT À CROTTET :
AUTORISATION DE SIGNATURE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'offre d'achat émanant de la SCI Bâtitseurs associés concernant les parcelles cadastrées section AC n°1300, 1301 et 1304, situées à Crottet (267 m²), et appartenant en indivision aux 4 communes suivantes : Saint-Laurent-sur-Saône, Crottet, Replonges et Grièges,

Considérant l'accord de principe émis par les Maires de Crottet, Replonges et Grièges,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la vente au profit de la SCI Bâtitseurs associés des parcelles cadastrées section AC n°1300, 1301 et 1304, situées sur la commune de Crottet et appartenant en indivision aux 4 communes suivantes : Saint-Laurent-sur-Saône, Crottet, Replonges et Grièges.

FIXE le prix de vente à 6.675 € T.T.C , soit 25 € le m².

DÉCIDE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le mars 2026

Pour copie conforme, en mairie le mars 2026

Jean-Claude MARTINEZ Le Maire,

Jacques DOUSSOT Le Maire

Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr

Reçu en Préfecture le

5 MARS 2026

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

5 MARS 2026

